

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Finances »

Séance du 14 Juin 2010
Séance du 31 Mai 2010

6 Contrat urbain de cohésion sociale - proposition de programmation 2010

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER
Mme BASMAISON
Mme M'BAYE-DIAO
M SEGUIN
Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN
Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. BOUHLAMANE
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

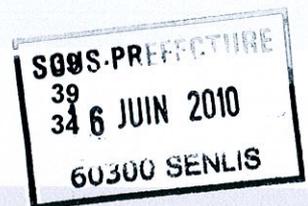
Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal, expose :

Dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération creilloise 2010, le conseil municipal est invité à délibérer, chaque année, sur un programme d'actions, pour lequel la ville souhaite obtenir des subventions.

La proposition de programme 2010, qui vous est présentée, regroupe l'ensemble des opérations communales par la commune, le CCAS et des associations creilloises.

Ce programme élaboré, en lien avec les partenaires locaux, a été réalisé avec les services de l'Etat et les autres partenaires financiers au cours de différents comités de programmation en sous-préfecture de Senlis. A ce jour la Ville de Creil, le CCAS et des associations creilloises bénéficieraient d'une enveloppe d'un montant de 282 495 € de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE). Une enveloppe complémentaire de l'ACSE, si des nouveaux crédits étaient réaffectés sur l'agglomération creilloise durant le 2^{ème} semestre 2010, est indiquée dans le tableau à hauteur de 86 250 €.

Au-delà des crédits de l'ACSE, figurent également des crédits provenant des fonds « Adultes relais », de la Réussite éducative, de Ville vie vacances (VVV), du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), et éventuellement de divers fonds de l'Etat. Enfin d'autres partenaires comme le Conseil Général, le Conseil Régional ou l'Europe.



maintenant !

Il vous est demandé

- d'approuver la proposition de programme d'actions,
- d'autoriser monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires, de négocier éventuellement et de signer les différents documents nécessaires.

Vous êtes appelé à voter

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29

Vu la loi du 1^{er} août 2003, d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu le rapport du comité interministériel des villes du 9 mars 2006,

Vu la circulaire interministérielle du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des CUCS

Vu la circulaire interministérielle du 15 septembre 2006 relative à la géographie prioritaire des CUCS

Vu l'avis de la commission «finances» en date du 31 mai 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire:

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la proposition du programme d'actions 2010,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire, à solliciter les subventions correspondantes, à négocier éventuellement et à signer les différents documents nécessaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 JUIN 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16/06/10. Signature Le Maire.

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE